

MAIRIE DE DOMFRONT EN POIRAIE
Place de la Roirie – BP 59
DOMFRONT
61700 DOMFRONT EN POIRAIE
Tél : 02.33.30.60.60
Fax : 02.33.30.60.67

DECISION 2022-119

Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2122-22, du code général des collectivités territoriales portant délégation de missions complémentaires du conseil municipal au maire pour la durée de son mandat par délibération en date du 28 mai 2020 s'y rapportant,

Considérant le 4° de l'article L2122-22 du CGCT délégrant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de missionner un maître d'œuvre pour la refonte du secteur sportif Rocton et la création d'une surface mixte, une offre a été reçue :

INERMIS – La Channais – 22490 PLOUER sur RANCE propose pour une prestation de maîtrise d'œuvre, une offre commerciale d'un montant de 5 140.00€ HT soit un montant TTC de 6 168.00€.

La commission d'attribution

DECIDE :

- De retenir INERMIS – La Channais – 22490 PLOUER sur RANCE pour une prestation de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 5 140.00€ HT soit un montant TTC de 6 168.00€.
- D'autoriser Monsieur le Maire de Domfront en Poiraise à signer tous documents à intervenir à cet effet.

Fait à DOMFRONT EN POIRAIE, le 09 Décembre 2022

Le Maire,
Bernard SOUL



B. Soul